



Madame, Monsieur, Chers Amis,

L'Automobile Club d'Aix en Provence a le plaisir de vous présenter le programme de la 1^{ère} édition de la manifestation :

BULLES & MOUSSE

Celle-ci est réservée aux voitures historiques, modernes, sport & prestige de 1945 à nos jours et se déroulera le **Dimanche 8 octobre 2023**.

C'est au pied du majestueux Géant de Provence que notre balade « Entre Bulles & Mousse » va vous faire (re)découvrir des routes magnifiquement sinueuses à travers des paysages d'exception taillés par l'érosion, où vignes, vergers et forêts dessinent une belle mosaïque rurale.

Au gré des nombreux virages, entre les villages perchés, les plateaux calcaires et les belvédères, des vues magnifiques s'offrent à vous. Riche d'un territoire jaloué pour sa beauté, vous allez rencontrer des passionnés, garants d'un savoir-faire artisanal qui vont vous accueillir pour déguster leurs produits.

Cette manifestation est limitée à 25 voitures.

Souhaitant que ce programme retienne toute votre attention et dans l'attente de votre inscription, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, Chers Amis, en l'assurance de nos sincères salutations.

Le Comité d'Organisation

PROGRAMME

Dimanche 8 octobre 2023

A partir de 8 h 30 → Accueil des participants à LAMBESC - Les Belles Mécaniques de Provence
Café d'accueil
Remise des documents
Briefing

9 h 15 Départ de la 1^{ère} étape : LAMBESC- ST DIDIER

10 h 45 Arrivée à ST DIDIER – Cave CLAUVALIS
Visite & Dégustation de produits locaux du Mont-Ventoux

Les Bulles du Ventoux

11 h 40 Départ de la 2^{ème} étape ST DIDIER - APT

13 h 00 Arrivée de la 2^{ème} étape

13 h 15 Apéritif & Déjeuner Maison PINNA
Chez Sissi & Olivier

14 h 45 Départ de la 3^{ème} étape APT – CHEVAL BLANC

16 h 00 Arrivée de la 3^{ème} étape
Visite de la brasserie artisanale Les Ouailles du Luberon & Dégustation

La Mousse du Luberon

17 h 00 Fin de la manifestation

Kilométrage total parcouru : 162 km
Les horaires sont donnés à titre indicatif



REGLEMENT

Véhicules admis :

Sont admises les voitures anciennes classiques, sans modification de leur état d'origine et régulièrement de 1945 à nos jours.

Inscription limitée à 25 équipages.

Engagements :

Toute personne désirant participer à la 1^{ère} édition de « Bulles & Mousse » doit faire parvenir son inscription à l'Automobile Club d'Aix-en-Provence - 7 Bd Jean Jaurès - 13100 Aix-en-Provence avant le **17 septembre 2023**.

Cette demande devra être obligatoirement accompagnée d'une photocopie de la carte grise et d'une attestation d'assurance.

➤ **Les droits d'engagement pour nos membres, sont fixés à 200 €uros pour un équipage de 2 personnes** (voir détail sur le bulletin d'inscription ci-joint).

Les inscriptions seront prises en compte par ordre de réception, celles parvenues après la date limite seront placées sur liste d'attente.

Ces droits d'engagement couvrent la prise en charge de l'équipage pour la durée de l'épreuve (collation, apéritif, repas, visites, plaque et documents).

L'adhésion à l'ACA est obligatoire pour le conducteur (dans le cadre de la loi de finance du 15 septembre 1998 pour les associations).

Réclamation / Obligation des participants :

Cette concentration se déroulant sous le signe de l'amitié, de la promenade et de la convivialité, aucune réclamation ne sera admise. Chaque participant s'engage à adhérer au présent règlement et à accepter de se conformer aux décisions des organisateurs.

Toutes les demandes non accompagnées des droits d'engagement seront refusées. Les participants devront se conformer aux prescriptions du code de la route, aux arrêtés municipaux des villes et localités traversées, ainsi qu'au respect du présent règlement.

Annulation/Remboursement :

L'Organisation se réserve le droit de modifier le programme initialement prévu afin de s'adapter aux nouvelles directives sanitaires éventuelles.



ALCOOLEMIE

Chaque personne de l'équipage est responsable de ses actes en matière d'alcoolémie après chaque petit-déjeuner, collation, apéritif ou repas. Si l'équipage doit reprendre le volant du véhicule, il devra s'assurer qu'il est apte à reprendre la route avec toutes ses facultés dans le respect du Code de la Route.

De ce fait, l'organisation décline toutes responsabilités dans le cas d'un contrôle ou d'un accident.

Pour être admis au départ, les participants devront pouvoir attester que leurs véhicules sont couverts par une assurance responsabilité civile, personnes transportées, vol et incendie. Qu'ils sont en possession des documents légaux obligatoires (certificat d'immatriculation, contrôle technique, permis de conduire etc....)

Suite aux nouvelles dispositions prévues par la préfecture, l'organisation contrôlera la validité de votre permis de conduire ainsi que l'assurance valide de votre véhicule avant le départ.

L'épreuve se déroulant dans des sites protégés, les concurrents sont tenus de respecter l'environnement, et de veiller aux nuisances qu'ils pourraient produire.

PLAQUE ET NUMEROS

Le Comité d'Organisation fournira à chaque concurrent une plaque de rallye portant l'inscription : « **Bulles & Mousse** ».

ASSURANCE

Cette concentration étant une simple promenade, n'ayant rien de commun avec une épreuve sportive, l'organisation, prend à sa charge une police d'assurance « responsabilité civile organisateur » et décline de ce fait toute responsabilité concernant les accidents de la circulation susceptibles de survenir aux participants. Chaque véhicule doit être couvert par sa propre police, incluant obligatoirement la clause : Responsabilité Civile Personnes Transportées et vol.

ASSISTANCE

Comme pour toutes les concentrations à la journée, le comité d'organisation ne prévoit pas d'assistance particulière. Il appartient donc à chaque participant d'assurer son assistance individuelle pendant tout le déroulement de la manifestation. L'A.C.A. met à votre disposition un contrat spécial rapatriement avec **ARC EUROPE Assistance**, n'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.